



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

24 jusqu'à 18h20, puis 26

Votants :

50 jusqu'à 18h20, puis 52

Secrétaire de séance :

Pascal BOZEC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Franck BERTHET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 18h20), Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT (arrivée à 18h20), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVoux)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-253

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Maison de l'économie - Convention avec Arborepom pour la création d'un verger
conservatoire (annexe)**

Dans le cadre des aménagements extérieurs du nouvel équipement Maison de l'économie, il était prévu la plantation d'arbres fruitiers, et il a été proposé de solliciter l'association Arborepom.

Cette association a pour but de préserver la diversité et la conservation d'espèces de pommiers. A cette fin, elle intervient auprès de différents partenaires, via des conventions, en réalisant des opérations de greffage. Les vergers créés sont identifiés comme vergers conservatoires.

Une rencontre sur site avec le président de l'association, M.Roullaud, a permis d'identifier la possibilité de planter ainsi 12 sujets.

La production fruitière pourra bénéficier aux occupants de la maison de l'économie, des entreprises mitoyennes et aux usagers de la zone.

Considérant l'intérêt écologique que présente cette action, il est proposé d'approuver la convention avec l'association Arborepom afin d'assurer : le conseil à la plantation des portes greffes, le collectage des greffons, le greffage et le suivi pendant 3 ans (y compris regreffage des échecs éventuels). Cela représentant un coût total de 480 €.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la convention avec l'association Arborepom,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la convention avec l'association Arborepom,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



Convention de prestation

Entre Quimperlé communauté

Représentée par : Le président, M Miossec Sébastien

et l'association Arborépom, intervenant

Représentée par le président, M Roullaud Jean Pierre

Il est exposé ce qui suit: Quimperlé communauté , associe l'association Arborépom à la plantation de porte-greffe haute tige de pommiers et au suivi des variétés . Dans le but de créer un verger conservatoire qui assurera la pérennité des variétés.

Article 1: Prestation

Lieu: Maison de l'économie, Kervidannou, Quimperlé

Détail de la prestation:

Arborépom est missionné pour:

- Réservation des porte-greffe auprès du fournisseur
- Conseils à la plantation des porte-greffe
- Greffer les porte-greffe
- Suivi dans les trois années qui suivent le greffage, y compris le regreffage des échecs éventuels jusqu'à réussite.

Article 2: Conditions financières

- Conseils à la plantation : 200 €
- Collectage des greffons : 100 €
- Greffage et suivi : 15 € par porte-greffe
- Règlement sous condition de numéro de Siret, par mandat administratif à l'ordre d'Arborépom, dans un délai de 45 jours, sur présentation de facture.

Article 3 : A la charge de l'intervenant

Arborépom fournit le personnel et le matériel du greffage.

Article 4 : A la charge de l'organisateur

L'organisateur fournit et met en place les porte-greffes.

Article 5 : Communication

La communication est prise en charge par l'organisateur.

Article 6 : Assurances

L'intervenant est assuré contre les risques de tous les objets lui appartenant. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à sa prestation.

Fait à Quimperlé en deux exemplaires, le

L'intervenant
lu et approuvé

Quimperlé Communauté
lu et approuvé